

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 20 JUIN 2022**

Le lundi 20 juin 2022 s'est tenu à la salle municipale de Sainte-Jeanne-d'Arc, la séance extraordinaire du conseil sous la présidence de madame Denise Lamontagne, mairesse.

Étaient présents monsieur Michel Chiasson, monsieur Pierre Boudreault, monsieur Gaétan Gauthier, monsieur Rogatien Boulianne. Madame Anny-Pier Routhier et monsieur Berthold Allard étaient en vidéo.

Était également présente madame Christiane Laporte, greffière-trésorière adjointe

22.06.125 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Michel Chiasson et accepté à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

22.06.126 PRÉSENTATION DU RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS DU REMPLACEMENT DES CONDUITES PHASE II

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 5 soumissions pour le remplacement des conduites d'eau potable et d'eau et que ces dernières ont été vérifiées par MSH;

CONSIDÉRANT QUE toutes ces soumissions sont conformes au devis;

Il est proposé par monsieur Berthold Allard d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit Excavation Boulanger.

22.06.127 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 243-2022 DÉCRETANT DES TRAVAUX RUE PRINCIPALE PHASE II

ATTENDU QUE suite à l'ouverture des soumissions, l'évaluation des coûts préparée par Madame Claudia Veilleux, ingénieure, pour le remplacement des conduites d'eau potable et d'eaux usées sur la rue Principale (phase II), ainsi que l'implantation d'un réseau pluvial et d'un émissaire rue Principale et rue du Vieux-Moulin se chiffre à 1 001 175 \$, incluant des imprévus de 10 % et les taxes nettes;

ATTENDU QUE seuls les coûts sont changés et que les autres objets du règlement 243-2022 demeurent inchangés;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné et le projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mai 2022;

Il est proposé par Monsieur Pierre Boudreault, conseiller et résolu unanimement

D'adopter le règlement portant le numéro 243-2022 décrétant une dépense de 1 001 175\$ et un emprunt de 1 001 175\$ ayant pour objet le remplacement des conduites d'eau potable et d'eaux usées sur la rue Principale (phase II) ainsi que l'implantation d'un réseau pluvial, d'un émissaire sur la rue Principale et la rue du Vieux-Moulin, tel que libellé en titre comme si ledit règlement était ici, au long, et mot à mot reproduit.

**** LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19H10, madame Anny-Pier Routhier propose la levée de l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Denise Lamontagne,

Mairesse

Christiane Laporte,

Greffière-trésorière adjointe